

Date de validité : à partir du 01 Mars 2024

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR*

Prix Net Vendeur	Mandat Simple	Mandat Exclusif
P < 200 000 €	Forfait de 10 000 €	Forfait de 8 000€
200 000 € ≤ P < 400 000 €	5 %	4 %
400 000 € ≤ P < 600 000 €	4.5 %	3.5 %
P ≥ 600 000 €	4 %	3 %

Vente Parking/Box : Forfait 2000 €

*sauf dans le cadre de succession ou vente de résidence secondaire, les honoraires sont charge acquéreur

HONORAIRES DE GESTION TTC

7.20 % : Des sommes encaissées pour les studios et deux pièces

6.00 % : Des sommes encaissées pour les trois pièces

4.80 % : Des sommes encaissées pour les quatre pièces et plus

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES TTC

2.40 % : Du loyer et charges

HONORAIRES DE LOCATION TTC

PART LOCATAIRE :

12€ *M² surf. hab. : Prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail

03€ *M² surf. hab. : Prestation état des lieux entrée

PART PROPRIETAIRE :

12€ *M² surf. hab. : Prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail

03€ *M² surf. hab. : Prestation état des lieux entrée

07€ *M² surf. hab. : Prestation de négociation et d'entremise surf.hab. ≤ 39M²

03€ *M² surf. hab. : Prestation de négociation et d'entremise surf.hab. ≥ 40M²

HONORAIRES DE SYNDIC TTC

Entre 230€ et 290€ : par lots principaux (en fonction du r.d.c.de la copropriété)

132€/H : au titre des prestations particulières

158.40€/H : au titre des prestations particulières en dehors des heures ouvrables